

Décision n° 2022-1248
de la présidente de l’Autorité de régulation
des communications électroniques, des postes
et de la distribution de la presse
en date du 15 juin 2022
attribuant des ressources en numérotation à
la société SARL IPSET

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1^{er} et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 de l’Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu le dossier complet de demande de la société SARL IPSET reçu le 14 juin 2022, sollicitant l’attribution de ressources en numérotation ;

Décide :

Article 1. À compter du 22 juin 2022, les ressources en numérotation indiquées dans le tableau ci-dessous sont attribuées, jusqu'au 22 juin 2024, à la société SARL IPSET (Siren : 442 674 156) pour une utilisation dans les territoires correspondants.

Type de ressources	Ressources attribuées	Territoire
Numéros géographiques	01 88 23	ZNE Paris
Numéros géographiques	02 58 55	ZNE Bayeux
Numéros géographiques	03 75 91	ZNE Château-Thierry
Numéros géographiques	04 51 46	ZNE Romans-sur-Isère
Numéros géographiques	04 51 47	ZNE Montélimar
Numéros géographiques	04 51 48	ZNE Saint-Vallier
Numéros géographiques	04 51 49	ZNE Die
Numéros géographiques	04 51 50	ZNE Annonay
Numéros géographiques	04 51 51	ZNE Aubenas
Numéros géographiques	04 51 52	ZNE Privas
Numéros géographiques	04 51 53	ZNE Tournon-sur-Rhône
Numéros géographiques	04 87 84	ZNE Valence
Numéros géographiques	05 37 08	ZNE Foix
Numéros polyvalents	09 73 93	Métropole
Préfixes de routage des numéros géographiques et polyvalents	01 02 59	National
Préfixes de routage des numéros spéciaux	08 42 74	National
Préfixe RIO fixe	KM	National

Article 2. La société SARL IPSET acquitte, au titre des ressources attribuées à l'article 1^{er}, la taxe prévue à l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques susvisé.

Article 3. Conformément aux dispositions de l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques, les ressources attribuées à l'article 1^{er} ne peuvent pas être protégées par un droit de propriété intellectuelle. Elles ne peuvent faire l'objet d'un transfert qu'après accord de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse.

Article 4. Le directeur Internet, Presse, Postes et Utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société SARL IPSET et publiée sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 15 juin 2022

Pour la Présidente et par délégation

David EPELBAUM

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations
Légales